



TRESOR
MOSELLE

CAP locale de révision de note du 21/09/06 :

Le malaise persiste et s'installe !

CAPL RECOURS NOTATION

La C.G.T. n'a pas manqué de dénoncer à nouveau à l'occasion des recours présentés lors de cette CAPL la réforme de la notation qui est, injuste et inégalitaire jusqu'à en devenir incohérente lorsqu'on la rapproche du tableau d'avancement qui en est fortement dépendant.

Malgré ce constat, force est de constater que les agents semblent se décourager à faire valoir leurs droits au vu de la disproportion entre le nombre de recours déposés par les cadres C par rapport aux B (3 pour 15) incitant la parité administrative à avoir une opposition quasi rigide à l'examen des dossiers.

Ainsi très peu d'agents ont vu leur notation initiale modifiée même si dans certains cas cela ne prêtait pas à conséquence en terme de consommation sur l'enveloppe capital mois ou si la médaille en chocolat du +0,01 aurait pu au moins être attribuée puisqu'elle a été créée dans ce sens.

L'enjeu pour l'administration n'est donc visiblement pas de reconnaître le « mérite » comprenez par là le professionnalisme et l'investissement des agents mais de tout faire pour maintenir à flot une réforme qui a vocation à casser les solidarités entre agents dans les unités de travail voire à créer le désordre dans les postes ou services qui ne posaient pas de problèmes auparavant.

Lors des débats, les points suivants ont été évoqués par nos représentants CGT :

- 📁 les contraintes des quotas de bonifications conduisant à la mise en place d'une sorte de rotation entre les bénéficiaires des réductions d'ancienneté.
- 📁 le poids de l'appréciation du notateur final ou de second degré.
- 📁 l'incompréhension par les notateurs des conséquences de la notation sur le déroulement de carrière.

Nous avons constaté que même si le notateur du 1^{er} degré comprend l'importance du recours de l'agent sur sa bonification en émettant après coup un avis favorable celui ci n'aboutira pas car la parité administrative y mettra le holà lors de la CAPL !

Nous encourageons donc les agents qui n'ont pas obtenu satisfaction à préparer un nouveau recours pour le faire remonter devant la C.A.P. centrale et nous nous tenons à votre disposition pour vous aider dans cette démarche (modèle et infos sur le site).

Ne croyez surtout pas les promesses de bonification future faites lors de l'entretien d'évaluation, faites respecter vos droits et continuons à réclamer un autre système de notation plus juste et équitable !

Syndicat National du Trésor CGT – section MOSELLE

Trésorerie Générale de la Moselle – Case CGT1, rue François de Curel BP 41054 57036 METZ CEDEX 01

E-mail : cgt.057@cp.finances.gouv.fr

Tél : 03 87 38 69 74 ou 06 32 07 38 34

<http://www.tresor.cgt.fr/57/> ou sur Magellan <http://magellan/syndicats/057/CGT/CGT57.htm>